

## NÉCROLOGIE

La Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne a déploré au cours des deux dernières années la perte de plusieurs de ses membres :

le général de Castel ;

le Comte de Chabannes ;

Georges Chevrier, professeur à la Faculté de droit de Dijon, éminent historien du droit ;

le docteur Dujardin ;

le docteur Guillois ;

le vicomte Roger du Halgouët, sénateur d'Ille-et-Vilaine ;

René Jacqmin ;

Pascal Lanco, archiviste en chef honoraire ;

Gabriel Le Bras, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté de droit de Paris, président d'honneur de la Fédération des sociétés savantes de Bretagne, auquel un hommage spécial sera rendu ci-dessous ;

l'abbé Pierre Lemarchand, recteur de Hénansal ;

René Manchon, ingénieur ;

J.-E. Martin-Allanic ;

le chanoine Nédélec, ancien président de la Société archéologique du Finistère ;

René Richelot, ancien président de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine ;

le docteur Salomon.

### Notice nécrologique

GABRIEL LE BRAS  
(1891-1970)

Peu de professeurs, peu de savants de la génération de Gabriel Le Bras auront eu un rayonnement comparable au sien, peu d'œuvres auront une durée, une fécondité égales. Il est impossible de prononcer son nom, au moment où sa disparition laisse un si grand vide, sans évoquer ses travaux majeurs. Les souvenirs personnels, les liens qui l'unissaient si étroitement à la Bretagne et dont la pensée nous est à la fois si douce et si douloureuse, viendront ensuite.

Gabriel Le Bras était un juriste et un canoniste. Professeur à la Faculté de droit de Strasbourg, dès le lendemain de la première grande guerre (1) et, dans la suite, professeur à la Faculté de droit de Paris dont il fut pendant quelques années le doyen, directeur d'études et président de la Section religieuse de l'École pratique des hautes études, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, il était en outre conseiller, pour les questions ecclésiastiques, du Ministère des Affaires Etrangères.

Gabriel Le Bras assumait ainsi des charges multiples dont les épaules de beaucoup d'autres auraient été accablées. Mais chez cet athlète de l'intellect tout fardeau semblait léger et se portait avec allégresse.

Car à ses tâches professionnelles, pédagogiques, Gabriel Le Bras ajoutait une recherche scientifique intense qui s'est d'abord exprimée par la publication en 1931 et 1932 des deux volumes de *l'Histoire des collections canoniques en Occident depuis les Fausses décrétales jusqu'au Décret de Gratien*, c'est-à-dire du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle.

L'auteur primordial en était son maître Paul Fournier, mais celui-ci révèle lui-même la grande part prise par son disciple à l'élaboration du livre : « A. M. Le Bras, écrit-il, sont dus le chapitre préliminaire et les pages consacrées aux pénitentiels ainsi qu'aux sententiales et aux ouvrages théologiques ou polémiques ; là ne s'est pas bornée sa collaboration, j'ai pu en apprécier la haute valeur dans les diverses parties de ce travail. »

En vertu de la même compétence Gabriel Le Bras dirigea *l'Histoire du droit et des institutions de l'Eglise en occident* et signait le premier volume de la collection : *Prolégomènes*, Paris, Sirey, 1955, 271 pages.

C'est dans cet esprit que pour lui rendre hommage ses collègues, ses admirateurs, ses disciples lui dédiaient deux gros volumes d'*Etudes d'histoire de droit canonique* (Sirey, 1965).

Gabriel Le Bras n'a jamais cessé d'être un canoniste éminent mais dès cette année 1931 où commençait à pa-

---

(1) En 1920, Gabriel Le Bras avait été fait docteur par la Faculté de droit de Paris avec une thèse sur *L'Immunité réelle, étude sur la formation de la théorie canonique de la participation de l'Eglise aux charges de l'Etat et sur son application dans la monarchie française au XIII<sup>e</sup> siècle*. Cette thèse en préparation depuis 1912 avait été interrompue par la guerre.

raître l'ouvrage que j'ai cité, il donnait à la Revue d'histoire de l'Eglise de France un article qui révélait ce qu'on appellerait son violon d'Ingres si cette définition n'était excessivement au-dessous de la réalité. Le titre en était long mais explicite : *Pour un examen détaillé et pour une explication historique de l'état du catholicisme dans les diverses régions de la France*. Par ces pages mémorables, et qu'il ruminait en son esprit depuis dix ans, Gabriel Le Bras donnait un essor nouveau et, peut-on dire, une orchestration à la sociologie religieuse en France. Il obéissait à une préoccupation souveraine qui s'affirmera dans tous ses travaux : ne pas se contenter de la théorie, ne pas se leurrer sur l'application stricte des lois mais descendre dans la vie réelle, sonder le domaine impénétrable des consciences, découvrir par des signes extérieurs, scruter ce que sont, ce qu'étaient les volontés, les penchants, les préférences. A cette étude de la pratique religieuse Le Bras appliquait la méthode de l'investigation historique et les procédés de la statistique : c'était ouvrir une voie qui n'est pas près de se fermer, qui va sans cesse en s'élargissant et en se ramifiant.

A la suite de l'article mentionné ci-dessus Gabriel Le Bras en donna beaucoup d'autres qui suivaient la même veine. La Société d'histoire ecclésiastique de la France, dont il était président, fut l'une de ses tribunes privilégiées. Un exposé magistral de ses vues fut présenté dans son *Introduction à l'histoire de la pratique religieuse*. (Bibliothèque de l'Ecole des Hautes-Etudes, t. I, 1942, t. II, 1945.)

Un ensemble de ses articles et de ses communications a été groupé en 1955 et 1956 dans les deux volumes de ses *Etudes de Sociologie religieuse*.

Enfin la triple inclination du juriste, de l'historien et du sociologue, s'est affirmée d'une manière étroitement jointe dans les *Institutions ecclésiastiques de la chrétienté médiévale*, vaste ouvrage dont les Préliminaires et la première partie forment le tome XII de l'*Histoire de l'Eglise* de Fliche et Martin (deux fascicules de 600 pages au total parus en 1959 et 1964), mais ouvrage inachevé dont on ne peut qu'espérer avec avidité les parties subséquentes.

Gabriel Le Bras était un maître à l'audience universelle, son activité se prodiguait en mainte ville de France ou de l'étranger, en maint congrès national ou international.

Cependant rien ne lui faisait oublier la petite patrie pour laquelle il réservait au milieu de besognes absorbantes les instants de loisir qu'il leur arrachait.

La Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne ne saurait exagérer la part de gratitude qu'elle lui doit. Depuis sa fondation il lui appartenait. Lors de sa reconstitution en 1942, il entra dans son Comité de direction. Au cours de son assemblée générale du 18 juillet 1945, qui se tint à Rennes, il donna une conférence sur la *Vitalité religieuse de la Bretagne* dont le chroniqueur relata « la verve éclatante et la maîtrise incomparable ». Le texte en a été publié au tome XXVI, 1946, des *Mémoires* de notre Société et reproduit au tome I<sup>er</sup>, p. 72, des *Etudes de sociologie religieuse*.

Lorsque les bureaux des cinq sociétés archéologiques de nos départements bretons, dans leur réunion de Nantes, le 20 juillet 1948, créèrent la Fédération des Sociétés savantes de Bretagne pour l'histoire et l'archéologie, Gabriel Le Bras en fut élu président à l'unanimité.

Dès lors il s'appliqua, toutes les fois que d'impérieuses obligations ne l'en empêchèrent pas, à venir présider nos congrès qu'il stimulait de son verbe chaleureux et incisif et devant lesquels il découvrait les vastes perspectives d'un effort uni et cohérent.

Ses interventions ont pris parfois la forme de véritables conférences et ont été publiées à ce titre : en 1959, *Quelques perspectives*, dans notre *Bulletin* ; en 1960, au tome XL de nos *Mémoires* : *Les Sources nantaises du droit de l'Eglise*.

Né à Paimpol le 23 juillet 1891, ce fils de marins avait conservé en lui la hardiesse des navigateurs qui découvraient des Terres Neuves ; c'est bien un monde nouveau qu'il a révélé aux historiens et aux sociologues.

Le charme de sa personne ajoutait à l'ascendant de son savoir. Bienveillant, accueillant, toujours ouvert et néanmoins fort lucide sur les faibles et les travers, il était un merveilleux entraîneur. Son style reflétait son caractère : aux antipodes du banal, caressant l'imprévu, l'antithèse, voire le choc, il brisait les clichés, il bousculait les ornières. Ses disciples auront à continuer la marche dans la route qu'il a si bien tracée, en associant à sa forte originalité le foncier équilibre de son esprit et finalement, la loi suprême dont il était le serviteur, la domination de la vérité.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.